

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 SEPTEMBRE 1998

Délégués communautaires : Mesdames BROUILLON, CARRIERE, COLLOT, FESTUOT, GEILLE, LETINOIS, MARCHAL, PIEROT, POLICE, RAGUET et Messieurs AUROUX, BESTEL B., BESTEL D., BOUILLON, BOURCY, BOURE, CABADET, CARON, COLLAS, COLLOT, DAY, DEGLAIRE, DEPAIX L., DERUE, DESTENAY, DIDIER, DION, DURMOIS, ETIENNE JC, FRADCOURT, FRANCAIR R., FRANCOIS, FRANKART, GEORGES, GERARD, GILBIN, GRANDVALET, GROFF, GROSSELIN, GUERY, HENRY, HUREAU, JOURNET D, JOURNET V, LAMBERT C, LAMBERT J, LAMPSON, LAURENT-CHAUVET, LEBLAN, LEDIG, LEFORT, LELARGE, LIES, LONGIS, MAILLARD, MAINSANT, MALVAUX, MARGUET, MARTIN, MERAT, MIART, MILHAU, MORLACCHI, MOUTON G., NOIZET Ch., NOIZET D., PERARDET, POUPART, PREVOT D., QUENET, RADIERE, RAGUET, RATAUX, REMY, ROMEDENNE G., SERVAIS, SIGNORET, SOUDANT JM, SOUDANT Ph, THIEBAULT, THIEBAUX, VALET, VAUCHEL, VERNEL, WULVERYCK, ZEIMET D.

Invités présents :

- * M. Roger AUBRY, Président du Conseil Général,
- * M. Maurice BLIN, Sénateur des Ardennes,
- * M. Roland CONSTANTIN, Conseiller Général,
- * M. Dominique GUERIN, Conseiller Général,
- * M. Marc LAMENIE, Attaché Parlementaire, Conseiller Général,
- * M. François SQUEVIN, Chargé d'études au Conseil Général.

Monsieur Hubert PASTE donne pouvoir à Monsieur GROFF.

De plus, un nombre important de délégués suppléants ont assisté à ce quatrième Conseil de Communauté de l'année 1998.

Délégués absents : Mesdames BONOMME, PAYER M-Th et Messieurs ANDREY, CARTELET, CORNEILLE L, DE SAGAZAN, POTRON, RAMEAU, RENARD, ROMEDENNE D.

Le Président constate que 86 délégués sont présents pour ce Conseil de Communauté. Il remercie l'Assemblée d'être venue aussi nombreuse et rappelle que seuls les délégués ont droit de vote.

Monsieur Christophe DION, maire de Thénorgues, est élu Secrétaire de séance.

1) Compte rendu du Conseil de Communauté du 15 juin 1998

Le compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 15 juin 1998 est soumis à l'approbation des délégués. Il est adopté à l'unanimité.

2) Bilan d'activité

2.1. Personnel communautaire

Monsieur GROFF présente Monsieur Laurent RAGONOT, chargé de mission pour la mise en œuvre d'actions touristiques et économiques.

Le Président présente également Laëtitia ALBAUD, remplaçante de Karine ODIENNE, partie en congé de maternité. Son retour est prévue pour le début de l'année 1999.

Enfin, Monsieur GROFF présente Monsieur Vlady BUYAK, recruté en tant que Rédacteur - Secrétaire administratif. Monsieur BUYAK est actuellement juriste chargé de mission au Conseil Général de la Meurthe et Moselle ; il intégrera son poste au sein de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise le 1er octobre 1998.

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

2.2. Logo de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Le Président rappelle que le logo s'inscrit dans la cartographie du département des Ardennes et que chaque couleur a un symbole bien défini :

- le jaune symbolise la Champagne,
- le vert représente la Forêt, l'Argonne,
- le bleu reprend le thème de l'eau,
- le marron fait référence à la pierre et à l'artisanat.

Le logo a été adopté par les membres du Bureau lors de la réunion du 16 septembre dernier.

3) Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)

Monsieur GROFF laisse la parole à Monsieur Roger LEMAIRE du Cabinet Comal Pact.

L'OPAH se déroule en plusieurs phases :

- 1^{ère} phase (étude préopérationnelle) : enquête menée auprès des communes pour recenser les logements vacants en 1998 afin de mettre en place les actions nécessaires et de définir les crédits possibles. Suite à cette étude, seront signées des conventions avec les partenaires potentiels et sera lancée la phase opérationnelle pour une durée de trois ans (1999-2000-2001).
- 2^{ème} phase (phase de réalisation) : après retour des enquêtes, il s'agit de donner les possibilités aux partenaires de définir les opérations à mettre en place à partir du printemps 1999.

Messieurs GROFF et LEMAIRE rappellent que l'enquête servira à recenser les besoins en logement et recenser les projets de travaux. Ils insistent sur le rôle des élus : il est nécessaire de consulter la population pour présenter le projet. Il faut également rassurer les propriétaires en leur expliquant le but de cette opération. Les élus doivent jouer le rôle d'intermédiaire entre les propriétaires et les techniciens qui vont effectuer le travail.

Les questions suivantes sont formulées : est-ce que l'enquête indiquera les aides aux propriétaires ?

Réponse : sur les enquêtes envoyées, une présentation de l'OPAH est faite où figurent les aides auxquelles pourront prétendre les propriétaires.

Monsieur GUERIN demande pourquoi les Conseillers Généraux n'ont pas été contactés pour l'enquête sur le recensement des logements vacants ?

Réponse : les rencontres peuvent toujours avoir lieu.

Le Président remercie Monsieur Roger LEMAIRE d'être intervenu lors de ce Conseil de Communauté.

4) Pôle Nature

Monsieur GROFF expose les travaux menés jusqu'à présent. Depuis le 15 juin 1998, Monsieur MALVAUX, Président de la Commission Tourisme, a rencontré les structures locales concernées par le projet de "Pôle Nature". Ces rencontres ont permis de présenter le concept du "Pôle Nature" aux organismes suivants :

- l'Office National des Forêts : le Directeur Départemental de l'O.N.F, Monsieur DEROY, avec le chargé des relations avec les collectivités locales, Monsieur MILLET, ainsi que Monsieur HU, responsable local,
- le Centre d'Initiation à la Nature de Boult-aux-Bois : le Président, Monsieur VEZINAUD et le Directeur Monsieur VAUCHELET,
- Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Champagne Ardenne : le Directeur Monsieur CHATEAU,
- La Hulotte : Monsieur DEOM,

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

- la Fédération des Clubs Connaître et Protéger la Nature : le Directeur Monsieur MELBECK et le responsable régional Monsieur HARLAUT.

Le Pôle Nature consisterait en un site d'animation et de loisirs à destination du grand public, avec des activités ludiques de loisirs et de découvertes, tirant parti des ressources naturelles de majeures de l'Argonne, forêts et eaux, ainsi que des traditions artisanales.

Monsieur GROFF rappelle les contraintes des sites étudiés :

- la Héronnière à Boult-aux-Bois : d'énormes travaux seraient à réaliser à cause des sols marécageux. De plus, c'est un secteur plat avec une distance assez éloignée du milieu forestier,
- le Grand-Colas à Boult-aux-Bois : les propriétaires ne sont pas vendeurs,
- la forêt de Talma : site intéressant mais problème de voiries car il faudrait construire une route pour pouvoir accéder en autocar,
- le Bois de Roucy : parcelle de 11 ha qui appartient à l'O.N.F.. Possibilité de faire des éclaircissements qui donneront vue sur le ruisseau.

Le Président rappelle aux délégués l'objectif de ce Conseil de Communauté : *“ on vous demande seulement aujourd'hui de voter l'étude de faisabilité qui doit être menée quel que soit le site retenu en dernier lieu si le projet est réalisable. Ensuite nous passerons à l'étape suivante. ”* Il souligne bien l'idée qu'à chaque étape du projet les membres du Conseil auront à donner leur avis sur l'évolution du Pôle Nature ”.

Pour l'implantation de ce projet de “ Pôle Nature ”, c'est le Bois de Roucy qui a été retenu par la Commission “ Tourisme ” en accord avec l'O.N.F., la D.D.E., le Syndicat du Sud-Est.

Suite à ce choix du Bois de Roucy, Monsieur CONSTANTIN demande à avoir la parole pour exposer son point de vue. Monsieur GROFF rappelle que seuls les délégués ont droit à la parole mais laisse cependant place au Conseiller Général.

Monsieur CONSTANTIN se considère comme étant un *“ fervent défenseur de la Communauté de Communes ”* mais le choix du Bois de Roucy lui déplaît totalement. Il reproche à la Commission “ Tourisme ” d'avoir proposé ce choix pendant le mois d'août, *“ alors que plusieurs membres se trouvaient en vacances ”*. Il ajoute *“ ce projet de Pôle Nature se développe en catimini ” “ on enfume les gens ”* et *“ c'est cousu de fil blanc ”*. Il prétend avoir à faire non seulement à un déficit d'informations *“ on apprend les choses par hasard ”* mais aussi à un déficit de démocratie *“ les maires et les élus ne sont pas au courant ”*.

Monsieur GROFF rappelle les trois inconvénients des sites définis précédemment et ajoute *“ une réunion a effectivement eu lieu le 8 septembre avec le Directeur des Routes et Infrastructures sans que les maires concernés y soient associés. Cette réunion n'avait qu'un but technique : étudier la possibilité de l'aménagement et des accès routiers ”*. Par ailleurs, le Président conçoit le coût élevé de ce projet mais précise que *“ cette structure permettra une diffusion du tourisme sur l'ensemble du territoire au profit des sites forts ”*.

Monsieur CUNISSE demande à intervenir : *“ je rappelle que la Communauté de Communes comprend cinq cantons. Si sur chaque projet les Conseillers Généraux interviennent, jamais le projet n'aura lieu. Pour Roland CONSTANTIN ce n'est pas le projet qui l'intéresse mais le lieu ”*.

Monsieur CONSTANTIN répond *“ je ne défends pas mon canton, je défends l'idée qu'aujourd'hui, c'est Boult-aux-Bois qui est le fief de la nature ”*.

Monsieur SERVAIS demande la parole *“ ça ne rapportera pas à la commune d'Olizy-Primat mais à la Communauté de Communes ”*.

Monsieur SIGNORET rappelle l'impartialité des membres de la Commission “ Tourisme ” qui avaient examiné, sans a priori, les divers sites et effectué leur choix librement. Parallèlement, les techniciens de l'O.N.F. et l'ensemble des intervenants avaient proposé le même site d'implantation de ce projet. Les membres du Bureau, qui s'étaient réunis le 16 septembre 1998, avaient été également unanimes

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

sur le choix du site. La décision ayant été collective “ *on ne peut pas faire autrement que de choisir le site du Bois de Roucy* ”.

Monsieur MALVAUX intervient “ *on fonctionne librement sans personnalités qui influencent, et c'est dommage d'entendre dire qu'il n'y a pas de démocratie. On travaille pour trouver la meilleure solution* ”.

Monsieur CONSTANTIN signale qu'à la réunion de la Commission “ *Tourisme* ” du 17 août dernier, beaucoup de membres n'étaient pas présents et rappelle la liste des personnes présentes et absentes.

Monsieur GROFF répond “ *la Commission ne s'est pas réunie qu'une fois et il n'y a pas toujours tout le monde. Dans chacune des Commissions il y a trois représentants de chaque canton et c'est pareil pour le Bureau. Je n'assiste à aucunes des Commissions, hormis celle des “ Finances ”. J'avoue qu'il y a un déficit d'informations qui n'est pas évident à gérer mais je suis près à écouter les propositions de chacun pour remédier à ce problème* ”.

Le Président parcourt le document de travail mis à disposition (annexé au présent compte rendu) en retraçant les grandes lignes du cahier des charges de l'étude de faisabilité et en détaillant le calendrier prévisionnel. Il rappelle également que d'ici la fin 1999, les fonds européens ne seront plus aussi abondants sur nos régions.

Monsieur LELARGE s'interroge sur le financement du partenariat car “ *les contribuables en ont marre de payer* ”.

Monsieur LAURENT-CHAUVET : “ *aujourd'hui, il aurait fallu présenter l'étude de faisabilité et non définir le site* ”.

Réponse : compte tenu de la grandeur du territoire, il n'était pas possible de présenter l'étude sans définir un site.

Pour Monsieur Dominique GUERIN, il appartient aux clientèles de définir les sites à mettre en oeuvre.

Monsieur FRANKART demande la parole : “ *on souhaite que le site retenu soit sur Boulton-aux-Bois car il a déjà une réputation mais il faudrait reprendre contact avec l'O.N.F. pour que d'autres sites soient proposés* ”.

Réponse : Il fallait définir un site et c'est ce que l'on a essayé de faire.

Monsieur MALVAUX reprend la parole “ *quand on a parlé de Pôle Nature, l'idée était d'aménager le territoire et non pas de renforcer les terrains déjà existants* ”.

Monsieur CUNISSE : “ *renforcer le C.I.N. n'est peut-être pas le travail de la Communauté de Communes mais celui du Conseil Général* ”.

Monsieur MARTIN demande à intervenir : “ *nous n'avons pas été avisés des visites qui ont été menées à Boulton-aux-Bois avec les professionnels. Je ne suis pas contre ce projet mais il est colossal et très coûteux. Je regrette vivement que vous n'ayiez pas retenu Boulton-aux-Bois qui vous aurait fait une façade grande comme ça* ”.

En réponse à Monsieur MARTIN, Monsieur SERVAIS déclare “ *nous n'avons pas été informés des rendez-vous avec la Commission, or le Conseiller Général de Le Chesne le savait. Vous voyez bien qu'il n'y a pas de “ magouille ”. Ce n'est pas la Commune d'Olizy qui aura le profit mais la Communauté de Communes* ”.

Le Président reprend la parole : “ *peu importe où le projet sera implanté, c'est tout le monde qui bénéficiera des retombées fiscales* ”.

Madame MELIN demande à intervenir : “ *dans ce projet, on oublie la Nature. Le but essentiel de ce projet aussi ambitieux est d'être au service de la nature. Cela pourrait être néfaste pour elle avec tous les va-et-vient que ce projet va entraîner* ”.

Réponse : c'est la raison pour laquelle nous sommes restés en lisière de forêt.

Monsieur GROFF propose de voter pour :

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

- lancer l'étude de faisabilité et définir le lieu d'implantation,
- désigner le mandataire.

Pour ce point précis de l'ordre du jour, Monsieur SIGNORET sort de la salle.

Monsieur GROFF demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce projet de Pôle Nature :

Voix contre : 6

Abstentions : 4

Voix pour : 74

5) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

5.1. Natura 2 000

Natura 2 000 doit préserver l'activité économique. C'est une zone préservée où il y a des contraintes définies c'est pourquoi ces dernières doivent être élucidées.

Monsieur J-Pierre GUÉRIN intervient en disant "*ça ne se résume pas à un simple problème agricole. Cela concerne le monde rural dans son ensemble*".

5.2. Zone d'Activités Economiques

Monsieur GROFF souligne que l'appel d'offres lancés auprès des entreprises a été fructueux. C'est l'entreprise " Etienne Frères " qui a décroché le marché.

Monsieur GROFF rappelle que le financement de cette Zone d'Activités se fait à quatre niveaux :

- subvention du Conseil Général de 276 000 F,
- subvention du Conseil Régional de 100 000 F,
- subvention demandée auprès de la D.D.R. : la Commission se réunit le 20 octobre prochain pour délibérer,
- subvention demandée auprès du FEDER : il doit attendre l'avis de la DDR.

Les questions suivantes sont posées : est-ce que la Communauté de Communes achète la parcelle de 2 ha ?

Réponse : Oui. La Communauté de Communes achète le terrain, réalise les travaux de voirie et de viabilisation et revend les parcelles aux entreprises qui souhaiteraient s'y implanter.

5.3. Formation des acteurs touristiques

La formation des acteurs touristiques était assurée par l'ADEVA de 1996 à 1998. La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise propose sa collaboration pour la réalisation d'une troisième année qui succèdera à la formation mise en place par l'ADEVA.

Le Président demande si l'Assemblée est d'accord pour que la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise soit le maître d'ouvrage de cette opération. Le vote est adopté à l'unanimité.

5.4. Carte I.G.N.

Chaque commune aura à sa disposition un exemplaire plastifié de la carte I.G.N. Elle sera vendue au prix public de 54 F. Le Président demande aux délégués de se prononcer sur cette décision. Le vote est adopté à l'unanimité.

5.5. Personnel communautaire

Monsieur GROFF informe le Conseil de Communauté qu'il y a eu erreur de notification des indices bruts pour les rémunérations de Messieurs FORET et RAGONOT. Le Président propose de fixer la rémunération de Monsieur FORET à l'indice brut 611, indice majoré 510, et celle de Monsieur RAGONOT à l'indice brut 470, indice majoré 408. Monsieur GROFF indique que cette rectification

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

n'aura pas d'incidence budgétaire : les sommes correspondantes ayant déjà été inscrites au budget ; seule la notification des indices étaient erronée.

Le Président propose aux délégués de se prononcer pour cette décision. Le vote est accepté à l'unanimité.

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Monsieur GROFF laisse la parole à Monsieur AUBRY.

Le Président du Conseil Général précise que c'est la première fois qu'il vient à Challerange. *“ J'ai tenu à venir à Challerange pour prendre la température et je remercie Monsieur GROFF de m'avoir invité ”.*

Monsieur AUBRY reconnaît qu'il est difficile de travailler en Communauté de Communes et insiste sur la nécessité pour les représentants de ces communes d'avoir *“ une vision globale et d'oublier son clocher pour fonctionner autour de projets communs : on ne peut pas rester chacun dans son coin ”.*

Le Président du Conseil Général souligne que la proposition faite pour le projet de *“ Pôle Nature ”* est très raisonnable et que le risque financier n'est pas énorme et que *“ l'on pourra remettre la chose en question si cela ne va pas, il faut avancer petit à petit... ”.*

“ Le Conseil Général est attentif aux travaux : la Zone d'Activités Economiques à Buzancy, les aides aux logements et la mise en place d'une action volontaire sur trois ans (aides aux constructions, réhabilitation de logements anciens), aide aux communes pour les logements locatifs, l'aménagement du territoire avec les Fonds d'Intervention d'Aménagement du Territoire (FIATA). Le Conseil Général doit être aux côtés des communes et des Communautés de Communes à travers un budget à modération fiscale (diminution des taxes professionnelles, d'habitations, des bâtis et des non bâtis, baisse du prix de la vignette (- 1,5 %)). Il faut privilégier les investissements et modérer les dépenses de fonctionnement. Il faut donner la priorité à la formation de notre jeunesse (défendre les collèges ruraux, les transports scolaires...), au désenclavement (entretien des réseaux routiers...), au soutien de l'activité économique : l'emploi dans les Ardennes s'est amélioré, le taux de chômage ayant diminué même s'il reste élevé par rapport à la moyenne nationale (le taux de chômage étant de 14,8 % alors qu'il était de 16 % au départ) ”.

Monsieur AUBRY rappelle l'intérêt de la réunion en disant qu'il est nécessaire d'être écouté et de *“ prendre conscience des problèmes qui nous préoccupent ”.* Il souhaite *“ courage à ceux qui animent les Communautés de Communes ”* et voudrait *“ continuer à travailler en s'unissant et en concrétisant des projets ”.*

Monsieur GROFF remercie Monsieur AUBRY de sa présence. Il précise que même si *“ les débats furent heurtés, c'est bon signe, il y en aura d'autres... ”.*

Le Président clôt la séance à 22 h 50 après avoir indiqué que le prochain Conseil de Communauté se réunirait courant décembre pour l'orientation budgétaire.

Le 24 novembre 1998

Le Secrétaire,

Le Président,

Christophe DION

Patrice GROFF